SOUSCRIRE AU

FIP OTC HÔTEL & COMMERCE N° 2

mode d'emploi

❐1

Le bulletin de souscription est unititulaire : je n'ai coché que la case correspondant à mon cas personnel "M." ou "Mme" ou "Mlle", et ce :

• même si la souscription concerne l'ensemble du foyer fiscal,

• même si le règlement de la souscription se fait à partir d'un compte joint.

❐2

Récépissé démarchage financier :
si j'ai été démarché(e) dans le Cas n° 2, **je respecte le délai de réflexion.** Après avoir rempli et daté le récépissé, j'attends 3 jours minimum avant de dater et signer la rubrique "Souscription" ainsi que le chèque de règlement.

Exemple : si le récépissé est daté et signé le lundi 15 octobre, je remplis, signe et date la rubrique "Souscription" (page de droite) et le chèque correspondant à partir du jeudi 18 octobre.

❐3

Je vérifie le calcul du montant de ma souscription :
Nombre entier de parts
X Valeur d'une part (droits d'entrée inclus)
= Montant à régler
Merci de ne pas arrondir la somme.

Les deux pages sont datées et j'y ai apposé ma signature (accompagnée de la mention "Lu et Approuvé" pour la rubrique "Souscription").

! **Nous vous remercions de vérifier que TOUTES les cases ci-dessus sont bien cochées avant de nous adresser votre dossier de souscription. Dans le cas contraire, celui-ci ne pourra être validé.**

Je conserve une copie du bulletin de souscription

FIP OTC HÔTEL & COMMERCE N° 2

SÉLECTION 1818

Conseiller Financier (nom, prénom) :
KARL TOUSSAINT DU WAST
N° CIF : E002788
Société/cabinet (nom, adresse) :
WAST & VAN DEVELOPPEMENT
7 ALLEES DE CHARTRES 33000 BORDEAUX
Ci-après mon « Conseiller » (ou le cas échéant « Démarcheur » dans les cas 2 et 3 ci-dessous)

bulletin de souscription

(Article L. 214-31 du Code Monétaire et Financier) - Agrément AMF du 10/08/2012 – Code ISIN : FR0011294164

1 ÉTAT CIVIL

Réf OTC : _____

Pour des raisons fiscales, merci de renseigner l'intégralité des informations demandées

❑ M. ❑ Mme ❑ Mlle

Nom

Prénom — Nom de jeune fille

Deuxième Prénom(s)

Date de naissance — Ville de naissance

Département de naissance — Pays de naissance

Nationalité

Adresse Fiscale

Code Postal — Ville

Pays

Téléphone — Email _____

2 RÉCÉPISSÉ DÉMARCHAGE FINANCIER (prévu par l'Article L. 341-16 du Code Monétaire et Financier)

1er CAS :
☒ Je reconnais avoir souscrit des parts du **FIP OTC HÔTEL & COMMERCE N° 2** en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L.341-1 du Code Monétaire et Financier.

2e CAS :
❑ Je reconnais avoir été démarché(e) ce jour, à mon domicile, sur mon lieu de travail ou dans tout autre endroit non destiné à la commercialisation de produits financiers, par :

3e CAS :
❑ Je reconnais avoir été démarché(e) ce jour (par exemple dans les locaux professionnels du démarcheur ou à distance par courrier) par :

(A compléter dans les deux cas)
Civilité, Prénom, Nom : _____
N° d'enregistrement dans le fichier des démarcheurs de la Banque de France :
Adresse professionnelle du "démarcheur" (nom de la société, adresse) :
Mandaté par la société (nom de la société, adresse) :
N° d'enregistrement de la société dans le fichier de la Banque de France :

Je certifie que le "démarcheur", après avoir pris connaissance de ma situation financière, de mon expérience et de mes objectifs en matière de placement et m'avoir justifié de son adresse professionnelle, de son n° d'enregistrement dans le fichier des démarcheurs de la Banque de France, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué :

- m'a remis le Document d'Information Clé pour l'Investisseur ("DICI") et le bulletin de souscription du **FIP OTC HÔTEL & COMMERCE N° 2** et m'a informé(e) des risques que peut comporter la souscription de parts de ce produit.
- a attiré mon attention sur l'avertissement figurant dans le présent bulletin de souscription, dont je certifie avoir pris connaissance.
- m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du **FIP OTC HÔTEL & COMMERCE N° 2**.

Dans ce cas UNIQUEMENT, je bénéficie d'un délai de réflexion (1).
La date de signature du présent récépissé doit donc être antérieure de 3 JOURS AU MOINS à la date de signature de la souscription (page de droite) et du chèque.

Fait à : _____ Le : _____ ,

Signature du souscripteur (obligatoire) :

(1) Conformément à l'article L.341-16 du Code Monétaire et Financier, en cas de démarchage à domicile, sur le lieu de travail ou dans tout autre endroit non destiné à la commercialisation de produits financiers, un délai de réflexion de 48 heures minimum commence à courir le lendemain de la signature du présent récépissé.

OTC HC2 BSV (09.12)

Sauf mention contraire, les renseignements demandés sont obligatoires. Conformément à l'article 27 de la Loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant, dont OTC Asset Management et la BFCM sont seuls destinataires.

FIP OTC HÔTEL & COMMERCE N° 2

❸ LIVRAISON

Mes titres sont à livrer sur mon compte titres détenu :
❑ chez BANQUE PRIVEE 1818 :

Code banque 1 8 9 1 9 — Code guichet 0 0 0 0 1 — Numéro de compte _____ — Clé RIB ___

❑ chez ROTHSCHILD & CIE BANQUE :

Code banque 1 8 6 6 9 — Code guichet 0 0 0 0 1 — Numéro de compte _____ — Clé RIB ___

❹ SOUSCRIPTION ET PAIEMENT

Réf OTC : _____

❑ Je souscris :

Nombre de parts A (100 minimum) ____ , 0 0 **x** Valeur unitaire (Part A) **10€ =** Montant hors droits d'entrée ____ , 0 0 **€ (MS)**

Pour connaître le nombre de parts à souscrire selon la réduction d'IR souhaitée, rendez-vous en page 4

Droits d'entrée (maximum **5%**) ___ , ___ **% (TDE)**

Montant droits d'entrée ____ , ___ **€ (MDE) =** (MS) x (TDE) ①

Montant total de la souscription ____ , ___ **€ (MT) =** (MS) + (MDE) ②

❑ Je règle le montant indiqué en **(MT)** ② par le débit de mon compte chez : BANQUE PRIVÉE 1818 ou ROTHSCHILD & CIE BANQUE

Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion

❑ Je verse un montant total de ____ , ___ € **(MT)** ②, qui comprend un montant de droits d'entrée de ____ , ___ € **(MDE)** ①
Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5 % du montant de cette souscription.

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le fonds sont négociables.
Je consens à ce que soient prélevés sur le fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 5.70% (TMFAM_GD), dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 2,09 % (TMFAM_D). Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de la durée de 8,5 ans.
Les sigles entre parenthèses correspondent à des valeurs dont le mode de calcul est précisé dans les lignes correspondantes du tableau intitulé 'Répartition des taux de frais annuels moyens (TFAM) maximaux gestionnaire et distributeur par catégorie agrégée de frais', présenté au sein du DICI du fonds.

Modalités spécifiques de partage de la plus value (« carried interest »)
Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,25 % (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20 % (PVD) de la plus value réalisée par le fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : 100 % (RM).

❺ AVERTISSEMENT

Je reconnais avoir pris connaissance de l'avertissement et accepter les engagements spécifiques qui figurent en page 4 de ce bulletin de souscription.

Fait à : _____ Le : _____ 2012

en trois exemplaires, dont le dernier est à conserver par le souscripteur pour envoi aux services fiscaux avec l'attestation fiscale, adressée ultérieurement par OTC Asset Management.

Signature, précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé" :

Société de Gestion : OTC Asset Management - 79 rue La Boétie - 75008 Paris - *N° d'agrément : GP 01-033*
Dépositaire : Banque Fédérative du Crédit Mutuel - 34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg

AVERTISSEMENT OTC HÔTEL & COMMERCE N° 2

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 6,5 à 8,5 années, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. Le fonds d'investissement de proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique «Profil de risque et de rendement» du DICI.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Engagements spécifiques en vue de bénéficier des avantages fiscaux : Je déclare avoir reçu et pris connaissance du DICI relatif au Fonds d'Investissement de Proximité OTC HÔTEL & COMMERCE N° 2 et adhérer à celui-ci et au Fonds, et m'engage irrévocablement à souscrire au nombre de parts susmentionné. Afin de bénéficier des avantages fiscaux prévus, pour les personnes physiques, par les articles 199 terdecies-0 A VI bis, 150-0 A III 1° et 163 quinquies B du Code général des impôts, je m'engage à conserver pendant cinq ans au moins à compter de leur souscription les parts du Fonds, à réinvestir immédiatement dans le Fonds la totalité des sommes ou valeurs réparties pendant la même période, lesquelles demeureront indisponibles jusqu'au terme de cette période. Je déclare être fiscalement domicilié en France et en outre que moi-même (agissant directement ou indirectement, par personne interposée ou par l'intermédiaire d'une fiducie), mon conjoint, mon partenaire lié par un pacte civil de solidarité et nos ascendants et descendants ne détenons pas ensemble plus de 10% des parts du Fonds, ni directement ou indirectement plus de 25% des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds et n'avons pas détenu ce montant à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts. J'ai noté que le non respect des engagements ou de la condition ci-dessus énoncés entraînerait la remise en cause de tout ou partie des avantages fiscaux dont j'ai bénéficié. Le bulletin est valable sous réserve d'encaissement de la souscription et dans la limite des parts A disponibles.
J'accepte :
• de conserver les parts pendant toute la durée de vie du Fonds, dans les conditions déterminées par les articles 10 et 11 du Règlement sur les rachats et les cessions de parts. Mon investissement pourra en conséquence ne présenter aucune liquidité pendant toute la durée de vie du Fonds, soit pendant 6,5 à 8,5 années.
• de prendre le risque d'une perte sur le capital investi dans le Fonds (mon investissement peut varier à la baisse sans que la baisse ne puisse excéder le montant investi).
Je reconnais que l'avantage fiscal ne constitue pas la seule motivation de mon investissement dans le Fonds et j'ai vérifié que la réduction d'impôt liée à cet investissement (compte tenu des autres réductions d'IR dont j'entends bénéficier et de l'effet du plafonnement des avantages fiscaux) n'excède pas l'imposition prévisionnelle sur mes revenus de l'année de souscription.
Je déclare que les sommes versées en contrepartie de ma souscription ne constituent pas une opération de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme au sens des articles L. 561.1 et suivants du Code monétaire et financier.

Modalités de souscription
Les Parts sont commercialisées pendant une période comprise entre la date d'agrément du Fonds et la Date de Constitution du Fonds, et souscrites pendant la Période de Souscription. Au cours de cette période, les demandes de souscriptions sont reçues par la Société de Gestion qui les transmet au Dépositaire. Aucune souscription ne sera admise en dehors de la Période de Souscription.
Chaque souscription par un Porteur de Parts est constatée sous la forme d'un bulletin de souscription, établi par la Société de Gestion en deux exemplaires, dont l'un est remis au Porteur de Parts après signature et l'autre conservé par la Société de Gestion, mentionnant le nom et l'adresse du Porteur de Parts, la date et le montant de la souscription.
La signature du bulletin de souscription par le Porteur de Parts ou son mandataire constitue l'adhésion de ce dernier aux dispositions du Règlement ainsi que son engagement ferme et irrévocable de libérer une somme correspondant au montant de sa souscription.
Les Parts sont obligatoirement libérées intégralement en numéraire lors de leur souscription.
Les souscriptions de Parts seront effectuées :
• dès lors qu'aucune Valeur Liquidative établie dans les conditions définies à l'article 14.2 du Règlement n'a été publiée, à la valeur d'origine des Parts telle que définie à l'article 6.3 du Règlement ;
• jusqu'à l'issue de la Période de Souscription, sur la base de la plus élevée des valeurs entre la valeur d'origine et la Valeur Liquidative établie conformément à l'article 14.2 du Règlement.
Chaque souscription de Parts A sera majorée au maximum de 5 % TTC du montant de la souscription, à titre de droits d'entrée non acquis au Fonds.
Les Porteurs de Parts ne pourront souscrire qu'un nombre entier de Parts avant établissement de la première valeur liquidative du Fonds.

SOUSCRIRE EN FONCTION DE LA RÉDUCTION SOUHAITÉE

Réduction d'IR souhaitée	Investissement à réaliser*
900 €	5 250 € = 500 parts
1 800 €	10 500 € = 1 000 parts
2 160 €	12 600 € = 1 200 parts
3 600 €	21 000 € = 2 000 parts
4 320 €	25 200 € = 2 400 parts

**1 part : 10 euros x 5% de droit d'entrée : 10,50 euros.*

Au 30 juin 2012, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles des FIP gérés par la société de gestion OTC Asset Management est la suivante :

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif [1] éligible (quota de 60 %) à la date du 30 juin 2012	Date à laquelle l'actif doit comprendre au moins 60 % de titres éligibles
FIP OTC CHORUS 2	2007	67 %	31 décembre 2009
FIP OTC DUO 1	2008	73 %	31 décembre 2010
FIP OTC CHORUS 3	2008	63 %	31 décembre 2010
FIP LUXE	2008	61 %	31 décembre 2010
FIP SPECIAL LUXE	2008	71 %	31 décembre 2010
FIP OTC REGIONS NORD	2009	72 %	27 mai 2011
FIP OTC REGIONS SUD	2009	72 %	27 mai 2011
FIP OTC REGIONS CENTRE OUEST	2009	73 %	22 mai 2011
FIP OTC REGIONS CENTRE EST	2009	74 %	15 mai 2011
FIP OTC MULTI-PROXIMITE 1	2009	61 %	9 décembre 2011
FIP OTC COMMERCE & FONCIER	2010	38 %	2 décembre 2012
FIP OTC REGIONS NORD 2	2011	46 %	30 avril 2013
FIP OTC REGIONS SUD 2	2011	39 %	30 avril 2013
FIP OTC REGIONS CENTRE EST 2	2011	50 %	30 avril 2013
FIP OTC REGIONS CENTRE OUEST 2	2011	46 %	30 avril 2013
FIP OTC PATRIMOINE HÔTEL & COMMERCE	2011	30 %	30 avril 2013
FIP OTC HÔTEL & COMMERCE	2011	16 %	30 novembre 2013
FIP OTC PATRIMOINE HÔTEL & COMMERCE 2	2012	0 %	30 avril 2014

[1] Calculé d'après les comptes arrêtés au 30 juin 2012, selon la méthode définie à l'article R. 214-65 du Code monétaire et financier.